

Centre Régional De Formation Professionnelle de Notaires de Poitiers

Téléport 4 – avenue Thomas Edison
86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL
☎ 05 49 49 42 55 📠 05 49 49 42 56

Centre-formation-notaire.fr

Site de TOURS ☎ 02 47 05 52 84 📠 02 47 66 19 01

✉ imndetours-formationcontinue@orange.fr

A Tours, le 20 décembre 2017

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à une journée de formation ouverte aux notaires et aux collaborateurs qui aura lieu le **Mardi 20 mars 2018** à partir de **9h** dans les locaux de l'IMN de TOURS et qui sera animée par :

Mme Le Professeur Sylvie FERRE-ANDRE

Et qui aura pour thème :

« L'INCIDENCE DE LA REFORME DU DROIT DES CONTRATS SUR LE DROIT DE LA FAMILLE »

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est de 252,00 € TTC, le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir en partie votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner au secrétariat de l'IMN (site de TOURS -37000) 32 rue Richelieu le bulletin réponse ci-après au plus tard le 10 mars 2018, accompagné du chèque de 252,00 € libellé à l'ordre du CFPN de POITIERS (merci de faire un chèque par formation).

Je vous prie de me croire,
Votre Bien Dévouée.

Manuela LEDUC
Directrice de l'IMN

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation du Mardi 20 MARS 2018 à TOURS

Mme Sylvie FERRE-ANDRE – Incidence de la réforme des contrats sur le droit de la famille

- Inscription de Maître Notaire à
- Ou De Mr/Mme Fonction :
Etude de Me

N° de téléphone :

Adresse mail (impératif) :

Chèque de 252,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue le CFPN de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr



L'INCIDENCE DE LA REFORME DU DROIT DES CONTRATS SUR LE DROIT DE LA FAMILLE

Madame le Professeur Sylvie FERRE-ANDRE

I - Incidence de la réforme des contrats sur le couple :

- Le couple marié : contrat de mariage et changement
- Le couple non marié : les clauses abusives, les quasi-contrats
- La rupture du couple : l'imprévision, les nullités, les actions interrogatoires, divorce contractuel.

II - Incidence de la réforme des obligations sur les libéralités :

- l'impact sur les legs,
- l'impact sur les donations.

III - Incidence de la réforme des contrats sur la prise en compte et les conséquences de la vulnérabilité :

L'époux vulnérable
Le mandat de protection future
La représentation.